



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Christian Lamouline, *Président du Conseil* ;
Joël Riguelle, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Agnès Vanden Bremt, Sabrina Djerroud, *Echevins* ;
Marc Vande Weyer, Vincent Riga, Pierre Tempelhof, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Jean-François Culot, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Rudi Landeloos, Julie Walravens, Christel Hendricx, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés** Michaël Vander Mynsbrugge, Thomas Villa, Nicolas Pantidis, *Conseillers communaux*.

Séance du 13.12.18

**#Objet : Redevance pour l'utilisation de caveaux d'attente et pour l'ouverture d'un caveau -
Renouvellement et modifications#**

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu l'article 173 de la Constitution;
Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu la délibération du Conseil communal du 27.08.2009, relative au règlement général au recouvrement en matière des redevances communales;
Vu la loi du 20.07.1971 sur les funérailles et les sépultures;
Vu la délibération du Conseil communal du 24.10.2013 relative à la redevance pour l'utilisation de caveaux d'attente et pour l'ouverture d'un caveau, devenue exécutoire le 04.02.2014, pour un terme expirant le 31.12.2018;
Considérant le rapport du Receveur communal du 23.10.2018 motivant le choix d'une indexation annuelle de la taxe de 1,8%;
Vu la situation financière de la Commune et la nécessité d'assurer un équilibre budgétaire;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

CHAPITRE 1er. - Assiette de la redevance

Article 1

Il est établi pour les exercices 2019 à 2021 inclus une redevance pour l'utilisation de caveaux d'attente et pour l'ouverture d'un caveau.

CHAPITRE II. - Redevables

Article 2

La redevance est due par la famille, les héritiers ou les ayants droit.

CHAPITRE III. - Calcul de la redevance

A. Location de caveaux d'attente

Article 3

Le tarif de la redevance est fixé à €111,07 par trimestre pour l'occupation d'une case de caveau d'attente. Tout trimestre commencé est dû en entier. Ce montant sera indexé le premier janvier de chaque année au taux de 1,8%:

- 2019: €111,07
- 2020: €113,07
- 2021: €115,11

Article 4

La redevance est doublée lorsque le séjour est prolongé au-delà de trois mois, même avec une autorisation spéciale. La redevance est triplée ou quadruplée pour un troisième ou un quatrième terme. La majoration est ainsi de suite croissante en fonction du nombre de trimestres.

B. Ouverture de caveaux

Article 5

Toute ouverture de caveau donne lieu à la perception d'une redevance de €187,09. Ce montant sera indexé le premier janvier de chaque année au taux de 1,8%:

- 2019: €187,09
- 2020: €190,46
- 2021: €193,89

CHAPITRE IV. - Du recouvrement et des réclamations

Article 6

La redevance est perçue au comptant. Le recouvrement et le contentieux sont réglés conformément aux dispositions du règlement général communal régissant la matière.

Article 7

La présente délibération prend ses effets au 01.01.2019.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

2 annexes

181213-A-xxx - Redevance caveaux d'attente (2019-2021).pdf, 20181023 - Ltr CBE Motivation taux indexation taxe CC181213.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Christian Lamouline

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 17 décembre 2018

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,



Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,



Joël Riguelle

